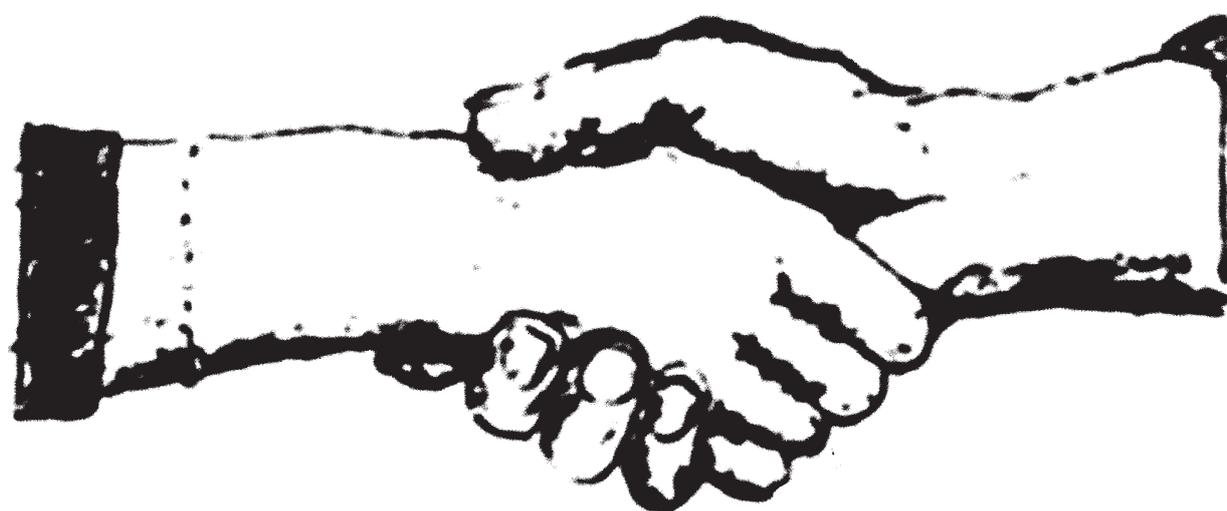


*Bulletin d'information  
de l'Association Syndicale Nationale  
des Chirurgiens-Dentistes  
concernés par la retraite*

# Le Lien des Générations



René Bandon



*Dans un but d'information ouverte et objective notre bulletin a décidé de publier, outre les articles des responsables de notre association syndicale, ceux de personnalités extérieures compétentes en leur domaine. Ces opinions peuvent alimenter et murir notre réflexion et susciter des réactions positives ou négatives mais ne correspondent pas forcément aux positions officielles de l'ASN-CDCR.*

#### **Le lien des Générations**

Publication officielle de l'ASN-CDCR chez le Dr Jacques LE POULEUF  
Les Terrasses de Bois-Luzy - Bât. 3 - 22, Traverse Maridet - 13012 Marseille

Directeur de la Publication : Jacques LE POULEUF

Rédacteur en chef : Gérard TEYSSIER

Comité de Rédaction : Christiane COLZI-VITEL, Pierre BONNAUD, Jacques LE POULEUF,  
Gérard TEYSSIER, Jean-Pierre TROTEBAS

Imprimerie BONO - 93, rue de la Loubière - 13005 Marseille

# **SOMMAIRE**

Le petit mot de la nouvelle Présidente, et de l'ancien.....	p 5
Organigramme national ASN-CDCR 2016.....	p 6-7
La page de l'unacopl qui vous concerne Retraite et réversion des conjoints... au présent et pour un avenir ! .....	p 8-9
La peau du sujet âgé.....	p 10-12
Compte rendu de l'Assemblée Générale Régionale en Auvergne.....	p 13
Compte rendu de l'Assemblée Générale Nationale à Royat-Chamalières.....	p 14-16
ASN CDCR pour qui, pourquoi, comment ?.....	p 17
Un peu d'agro-Ecologie ? La légende du colibri.....	p 18-19
Albert Einstein - $E = MC^2$ et l'Amour.....	p 20
Un progrès médical au XVIII <sup>e</sup> siècle - La machine à accoucher.....	p 21-22



## Le petit mot de la nouvelle Présidente,

«Volontaire» désignée d'office à la succession de Jacques Le Pouleuf, je vous remercie de la confiance que vous m'avez faite en m'élisant à la présidence de notre Organisation.

J'ai eu comme prédécesseur Pierre Bonnaud qui a créé ce nouveau concept d'Association Syndicale, tout à fait inédit ; c'est la seule association de défense des retraites qui regroupe les actifs et les retraités dont le sort est intimement lié. Il a siégé à notre caisse de retraite, dont il connaît tous les rouages. Je l'ai remplacé comme administrateur à l'UFR où les problèmes communs à tous les retraités sont étudiés. Il est pour moi « la Statue du Commandeur », de grand conseil pour tout ce qui concerne les statuts et la loi.

Jacques Le Pouleuf a beaucoup travaillé pendant ces 4 ans. Comme il vous le dit il est nécessaire de former des successeurs, quoique je ne sois pas beaucoup plus jeune que lui ! Je le remercie de sa confiance. Comme secrétaire nationale, j'ai profité de son savoir, ses conseils me seront précieux.

Prendre leur suite est un peu impressionnant, mais je sais aussi que je peux compter sur tous les membres du bureau. Car cette association ce n'est pas seulement un Président mais surtout une équipe soudée dans laquelle, chacun a sa place et son domaine d'activité. J'espère maintenir ce climat de cohésion et d'échanges entre tous. Il est nécessaire que les décisions prises soient collégiales, ainsi les courriers font souvent «la navette» entre nous pour réunir les avis de chacun et obtenir l'assentiment du plus grand nombre. C'est ainsi que nous fonctionnons.

Concordia parva crescunt,

C'est la devise de Toulon cela pourrait être celle de L'ASN-CDCR

« **Dans la concorde les petites actions grandissent** ».

Je compte sur votre soutien, et espère me montrer digne du poste que vous m'avez confié.

Christiane Colzi-Vitel, *Présidente Nationale de l'ASN-CDCR*

## Et de l'ancien président...

Il faut savoir passer le flambeau aux plus jeunes...

J'ai plusieurs fois rappelé la citation de Guy ROUX, l'ancien entraîneur de football d'Auxerre (*Je dois vous dire que je suis tombé dans «la marmite football» dès mon plus jeune âge... Dieu merci, à une époque où le «fric» était une préoccupation assez secondaire et les hooligans inexistantes*) : «**Dans la vie il faut savoir s'arrêter au bon moment car il y a une bataille que l'on ne gagne jamais c'est la bataille contre le temps**». *Je suis adepte de cette formule depuis bien longtemps. Au cours des ans j'ai souvent été frappé par l'obstination de certains responsables politiques, syndicaux ou autres à vouloir conserver leurs fonctions malgré les outrages de l'âge, n'acceptant pas la lente dégradation de leurs facultés physiques et intellectuelles. J'ai constaté que ces gens-là terminaient bien souvent dans la solitude, ignorés des générations plus jeunes assez sévères à l'égard de leurs aînés, et parfois même dans le mépris. Triste fin, souvent injuste, car beaucoup n'avaient pas démérité, loin de là.*

Il faut donc savoir s'arrêter. Je suis très heureux de passer le flambeau à notre consœur Christiane COLZI-VITEL qui possède les qualités nécessaires pour mener à bien les actions et les démarches concernant notre association syndicale. Elle a toute notre confiance et la mienne en particulier.

Par ailleurs, céder la Présidence ne veut pas dire cesser toute activité. Président d'honneur, chargé de missions est un terme sans équivoque. Si ma santé le permet, j'aiderai Christiane en restant le plus possible dans l'ombre, situation que je préfère par nature.

Merci à Pierre BONNAUD, conseiller fidèle, indispensable, d'une grande expérience, qui a su souvent calmer ma nature un peu belliqueuse et «soupe au lait» !

**Merci à vous tous qui m'avez fait confiance pendant 4 ans et pour vos nombreux témoignages de soutien et d'amitié donnés pendant cette période. Faites de même à l'égard de celle qui me succède.**

Jacques LE POULEUF, *Président d'honneur chargé de missions.*

**MEMBRES D'HONNEUR**

**BONNAUD Pierre** : Président d'honneur, chargé de missions  
**LE POULEUF Jacques** : Président d'honneur, chargé de missions  
**TEULON Marc** : Vice-Président d'honneur,  
**ARZUL Annick** : Membre d'honneur

**BUREAU NATIONAL :**

Présidente : **COLZI-VITEL Christiane**  
Vice – Présidents : **LAURENT Guy** (action syndicale), **PILANDON Jean-Claude**,  
**PRADDAUDE Jacques**, **TROTEBAS Jean-Pierre** (défense Retraite)  
Secrétaires Généraux : **DEJOUHANET Philippe**, **MINGASSON Xavier**  
Trésorier : **MAURICE Jean-Pierre**, Trésorière adjointe : **SARRAZIN Cécile**  
Conseillers Tech. : **Jacques DONAT** (75), **Gérard TEYSSIER** (13)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL :**

**AMAR Jean-Claude**  
40 Boulevard Voltaire  
13001 **MARSEILLE**  
04 91 62 24 26  
06 66 60 77 30  
amarjeanclaude@yahoo.fr

**COLZI-VITEL Christiane**  
Collinière  
830 Avenue des Fils Marescot  
83200 **TOULON**  
04 94 24 33 08  
06 10 38 20 07  
colzi.robert@neuf.fr

**JAUSSERAN Jacques**  
2 Boulevard de la Corderie  
13007 **MARSEILLE**  
04 91 52 19 11  
06 30 36 22 32  
james.jausseran@orange.fr

**BALTAYAN Edouard**  
22 Impasse Quo Vadis  
Montolivet  
13012 **MARSEILLE**  
04 91 93 17 18  
06 26 92 22 33  
eddy.baltayan@gmail.com

**DEJOUHANET Philippe**  
Le Sully 3 - La Cadenelle  
122 Rue du Cdt Rolland  
13008 **MARSEILLE**  
04 91 76 18 95  
06 13 41 02 65  
ph.dejouhanet@wandoo.fr

**LAURENT Guy**  
98 Chemin de la Magdeleine  
13390 **AURIOL**  
04 42 04 40 75  
06 09 86 10 95  
guy.laurent41@orange.fr

**BONNAUD Pierre**  
Résidence 'Le Crillon' B 62  
2 Impasse des Tuileries  
30400 **VILLENEUVE LEZ AVIGNON**  
04 90 90 15 79  
06 13 61 23 99  
pbonnaud@numericable.fr

**GILLE pierre**  
315 Avenue du 8 mai 1945  
Résidence le pin N1  
13240 **SEPTÈMES LES VALLONS**  
04 91 09 01 58  
pierre.gille@free.fr

**LE POULEUF Jacques**  
les Terrasses de Bois Luzy Bt 3  
22 traverse Marcel Maridet  
13012 **MARSEILLE**  
04 91 49 70 11  
06 16 25 90 80  
jacques.lepouleuf@gmail.com

**CHASTANIER Jean-Marie**  
18 av. Georges Clémenceau  
6000 **NICE**  
04 93 88 77 64  
06 12 91 55 91  
jean.chastanier@sfr.fr

**HEDRICH Henri**  
64 Rue Poincaré  
54000 **NANCY**  
03 83 90 93 38  
henri.hedrich@wanadoo.fr

**MAURICE Jean-Pierre**  
le Bel Canto  
21 Avenue Montjoli  
06110 **LE CANNET**  
04 93 45 53 57  
06 82 58 73 40  
jpmaurice@neuf.fr

**MINGASSON Xavier**  
83 ter Avenue de la Figonne  
13012 **MARSEILLE**  
04 91 87 03 38  
xavier.mingasson@free.fr

**PILANDON Jean-Claude**  
69 avenue Etienne Clémentel  
63460 **COMBRONDE**  
04 73 97 30 74  
06 07 23 99 10  
jeanclaudepilandon@gmail.com

**TEULON Marc**  
L'Orient 2 D  
Avenue d'Orient  
83100 **TOULON**  
04 94 36 57 92  
mteulon@noos.fr

**PACHOT Claude**  
3 Rue de Tréguier  
22660 **TRÉVOU-TRÉGUIGNEC**  
02 96 15 19 42  
06 27 63 42 60  
claud.pachot@orange.fr

**PRADDAUDE Jacques**  
10 rue st-benoît  
87000 **LIMOGES**  
05 55 33 38 91  
jpraddaude@cegetel.net

**TROTEBAS Jean-Pierre**  
Immeuble 'Le Diamant'  
60 Allée des Pins  
13009 **MARSEILLE**  
04 91 41 46 48  
06 85 72 29 95  
trotebas.jeanpierre@gmail.com

**PASCAL Robert**  
1 Allée des Missions  
34080 **MONTPELLIER**  
04 67 03 32 48

**SARRAZIN Cécile**  
Résidence Ascot B  
5 Avenue Maréchal Juin  
06400 **CANNES**  
04 93 43 58 13  
06 09 44 47 90  
sarrazine@wanadoo.fr

## VÉRIFICATEUR AUX COMPTES :

**CHASTANIER Muriel** 18 Avenue Georges Clémenceau 6000 **NICE**  
04.93.88.77.64 - 06.12.91.55.91 jean.chastanier@sfr.fr

## COMMISSIONS

Commission Communication Loisirs : COLZI-VITEL Christiane, LE POULEUF Jacques

Commission Internet e-mails : LAURENT Guy, TEYSSIER Gérard

Commission Internet-site : Webmasters : DEJOUHANET Philippe,

DE LUMLEY-WOODYEAR Jean- François

Commission Recrutement : LAURENT Guy, BALTAYAN Edouard

Commission Retraites : BONNAUD Pierre, JAUSSERAN Jacques, LE POULEUF Jacques,  
TROTEBAS JP

Commissions Partenariales :

UFR-CFR : BONNAUD Pierre, COLZI-VITEL Christiane, déléguée UFR

CFR : LE POULEUF Jacques

UNACOPL : LE POULEUF Jacques, SARRAZIN Cécile

LIEN DES GENERATIONS : Directeur de Publication : LE POULEUF Jacques

Comité de Rédaction : BONNAUD Pierre, COLZI-VITEL Christiane,  
LE POULEUF Jacques, TEYSSIER Gérard, TROTEBAS Jean-Pierre

## LA PAGE DE L'UNACOPL QUI VOUS CONCERNE. RETRAITE ET RÉVERSION DES CONJOINTS ... AU PRÉSENT ET POUR UN AVENIR !

À l'aune de notre histoire sociale, la création de l'assurance vieillesse liée au travail et à la solidarité, est «récente», néanmoins les régimes de retraite assurent dorénavant un revenu aux retraités, à jour de leurs cotisations professionnelles et en vertu de conditions réactualisées au fil des réformes.



L'Union Nationale des Conjointes de Professionnels Libéraux – UNACOPL – demeure vigilante sur la situation des conjoints sachant que les aléas de vie professionnelle et familiale induisent souvent, in fine, de fortes incidences sur leurs revenus de retraite. Notre fédération s'attache à intervenir auprès des pouvoirs publics aussi bien en faveur des droits des conjoints actifs (mariés et pacsés) que des droits des retraités et ayants-droit en réversion.

✚ Ainsi, en 2015, a-t-elle dû plaider en faveur des **conjointes salariées**, l'article 19 de la Loi de Finances 2016 prévoyant la suppression de la déduction fiscale totale du salaire du conjoint d'un professionnel adhérent à un organisme de gestion. C'est dans un ultime rebondissement que la Loi de Finances rectificative applicable en 2016 nous a concédé le maintien de la déductibilité totale du salaire du conjoint, obtenue progressivement par l'UNACOPL depuis des années.

✚ Il y a déjà dix ans que la loi du 2 août 2005 complétée par le décret du 3 août 2006 a doté les **conjointes collaboratrices** non rémunérées d'une juste reconnaissance professionnelle avec accès aux droits à la retraite (base et complémentaire), puis à l'invalidité-décès en 2011.

Notre fédération a poursuivi ses interventions pour obtenir d'autres avancées, à savoir :

- en 2012, la possibilité de rachat jusqu'à six années de cotisation de retraite, selon les conditions fixées par la loi ;
- en 2015, la parution du décret d'application 2015-769 de la loi du 24.01.2014 précisant les modalités d'adhésion volontaire au régime de retraite des conjointes collaboratrices en cas de cessation d'activité du professionnel pour raison majeure (divorce, longue maladie, invalidité, départ à la retraite, décès...). Cette disposition importante leur permet de compléter leur temps de cotisation jusqu'à l'âge légal de la retraite et d'acquiescer ainsi une meilleure pension.



✚ L'UNACOPL demeure attentive au sort des pensions de réversion des **conjointes survivants** ayant été mariés car leur situation est encore trop souvent fragile. D'une part, alors que la pension de réversion ne représente qu'une fraction du droit à pension de l'assuré, soumise à diverses conditions et tributaire du vécu professionnel et marital, elle reste souvent le seul revenu de nombre de conjoints isolés. D'autre part, même dans le cas d'une allocation différentielle, la pension de réversion demeure un complément de revenu indispensable pour les conjointes survivantes.

- Au niveau des organismes, diverses caisses ont fait l'effort d'ouvrir la possibilité d'une option facultative pour une pension de réversion à un taux supérieur à 60% (notaires, vétérinaires, experts comptables) ou de rachat de points supplémentaires (chirurgiens-dentistes).
- Par ailleurs, l'UNACOPL demande instamment la représentation des conjoints survivants dans les Conseils d'Administration des caisses de retraite afin qu'ils puissent mieux défendre leurs droits légitimes.

Un projet de décret en cours prévoit d'y donner une suite favorable.

La modernisation poursuit inexorablement sa marche en avant et le droit à la retraite est au cœur de maintes réformes.

Les conjoints de professionnels libéraux (actifs, salariés, conjoints collaborateurs, associés, ayants-droit, retraités et conjoints survivants) parties prenantes du monde économique et social, ne doivent pas se laisser marginalisés et écartés des débats et des décisions. En ces temps de tumulte et d'incertitude, l'UNACOPL, axe d'échanges et d'actions, compte sur tous les intervenants de la vie publique et professionnelle pour préserver une retraite digne à tous les conjoints.

Lucienne ANNOT,  
*Présidente déléguée UNACOPL*

**Lucienne ANNOT**  
Présidente Déléguée

Chemin de La Seyne à Bastian  
95 Allée de la Cousteline  
83500 LA SEYNE SUR MER

☎ 04 94 24 88 53  
☎ 06 74 72 21 52  
✉ [annot@orange.fr](mailto:annot@orange.fr)  
[www.livresenligne.eu](http://www.livresenligne.eu)

Le vieillissement est un processus complexe qui se traduit par une altération progressive des fonctions physiologiques. Au niveau de la peau, aux modifications progressives, constantes et inéluctables du vieillissement, se surajoutent certaines dermatoses plus spécifiques de cette classe d'âge.

### **1 - Le vieillissement cutané résulte de deux phénomènes distincts qui se cumulent :**

#### Le vieillissement intrinsèque ou chronologique

C'est un phénomène universel et inévitable secondaire au passage du temps, génétiquement programmé et spécifique de chaque espèce.

#### Le vieillissement extrinsèque



Il est principalement la conséquence de l'exposition répétée de la peau au cours de la vie au soleil. Tous les individus ne subissent cependant pas l'impact des expositions solaires d'une vie avec la même sévérité. Généralement les patients à peau claire sont les plus touchés du fait d'une capacité individuelle à moins bien se protéger ou et à réparer les agressions exogènes au niveau cellulaire et moléculaire.

Les zones habituellement exposées au soleil comme la face, le dos des mains et des avant-bras, le décolleté seront touchées de façon spécifique par diverses modifications cutanées traduisant le photo vieillissement de la peau.

La peau du visage et du cou présente un aspect grossier, rugueux, épaissi, jaunâtre (front, nuque) et ridé caractéristique avec présence de rides profondes (Figure 1).

*Figure 1 - Vieillissement solaire ou héliodermie*

Le tabagisme aggrave encore plus ces aspects.

Une irrégularité pigmentaire se surajoute à ces modifications avec possible aspect tacheté (visage, dos des mains) (Figure 2).

Les modifications progressives de l'apparence s'associent à des différences fonctionnelles : la majorité des fonctions physiologiques de la peau décline avec l'âge. La peau sera moins protégée, moins capable de se réparer. Par ailleurs, la diminution des hormones génitales qui caractérise la ménopause puis l'andropause contribue à ce processus de vieillissement avec la formation des rides, la sécheresse de la peau (xérose), l'atrophie, la perte d'élasticité de la peau, le retard à la cicatrisation....



*Figure 2 - Lésions pigmentées du vieillissement solaire*

#### Le traitement du vieillissement cutané

C'est un marché en plein développement qui correspond à un vrai phénomène de société. Il est à la fois médical (rétinoïdes topiques, anti oxydants...) et interventionnel (chirurgie, resurfacing laser, techniques de comblement...). La substitution œstrogénique peut également chez les femmes ménopausées partiellement corriger ces effets.

## **2 - Les dermatoses du sujet âgé**

Elles sont fréquentes et variées. Celles qui sont suffisamment sévères pour requérir une prise en charge médicale sont la conséquence de :

- L'altération des structures et des fonctions de la peau âgée.
- Les effets cumulés de l'exposition à différents traumatismes de l'environnement, en particulier les UV.
- Le retentissement cutané du vieillissement d'autres organes.
- Des circonstances sociales spécifiques à ces tranches d'âge : mobilité réduite, nutrition inadéquate.
- L'incapacité du sujet âgé dans certaines conditions (démence), à se prendre en charge de façon adaptée, et à identifier un problème sérieux.
- De manière générale, le sujet âgé est moins préoccupé par son apparence et par son aspect esthétique et observe moins sa peau. Il développe de nombreuses lésions cutanées bénignes, a du mal à distinguer une lésion potentiellement suspecte et il n'aime pas se faire examiner et montrer son corps.

### **Les tumeurs :**

Elles semblent un problème plus fréquent que les dermatoses inflammatoires.

**Tumeurs bénignes** : elles sont caractéristiques de la peau du sujet âgé et «physiologiques» : kératoses séborrhéiques (figure 3), angiomes séniles, adénomes sébacés..



*Figure 3 - Kératoses séborrhéiques*



*Figure 4 - Carcinome cutané*



*Figure 5  
Mélanome de Dubreuil*

**Cancers cutanés** : Les **carcinomes** cutanés (Figure 4) sont les cancers les plus fréquents de cette tranche d'âge. Leur incidence augmente de façon exponentielle avec le vieillissement de la population ...Le **mélanome**, est en général chez le sujet âgé de plus mauvais pronostic d'une part du fait d'un fort retard au diagnostic, comme le mélanome de Dubreuil (Figure 5) .

Sur le visage, considéré comme une tache actinique ou une kératose séborrhéique, ou des facteurs comme une mauvaise vue, la localisation dans des zones peu accessibles à la vue, mais probablement aussi par la survenue de lésions agressives et évolutives d'emblée.

### **Les dermatoses inflammatoires :**

Il peut même y avoir une aggravation d'un psoriasis au cours de cette période de la vie. Certains médicaments plus fréquemment prescrits dans cette période de la vie ainsi que l'incontinence urinaire ou l'alitement et la macération peuvent aggraver les lésions. La prise en charge et la gestion des traitements systémiques sont délicates chez ces sujets.



Figure 6 - Eczéma craquelé

La **xérose sénile** et l'**eczéma craquelé** se traduisent par une sensation de sécheresse de la peau au toucher associée à un prurit parfois sévère. Les lésions se développent surtout en hiver (chauffage central, atmosphère trop sèche) et prédominent aux membres inférieurs (Figure 6).

Les **dermatoses eczématiformes** sont fréquentes et de causes multiples, mais l'eczéma de contact allergique est plus rare que dans les autres tranches d'âge.

La **pemphigoïde bulleuse** est une dermatose spécifique de la vieillesse. Il s'agit d'une maladie cutanée auto-immune associant vésicules, bulles, et un prurit habituellement sévère. (Figure 7)

La prise en charge est délicate car le pronostic vital peut être engagé s'il y a nécessité d'introduire une corticothérapie par voie générale, responsable de nombreux effets secondaires, mais ne pas traiter expose à des plaies chroniques, une altération de l'état général et à une grabatisation.

Le **prurit** (démangeaison) est peut-être la plainte la plus fréquente de cette période de la vie. Il peut altérer sévèrement la qualité de vie car il ne peut bénéficier d'un traitement efficace si aucune cause spécifique n'est identifiée.

#### Les dermatoses infectieuses :

L'**incidence du zona** croît avec l'âge. Chez le sujet âgé l'éruption est souvent très douloureuse à la fois lors de sa phase éruptive mais aussi sous la forme d'algies chroniques, post zostériennes qui apparaissent chez plus de 50% des sujets après 70 ans.



Figure 7 - Pemphigoïde bulleuse



Figure 8 - Ulcère de jambe artériel

#### Les troubles trophiques :

La réduction de l'épaisseur de la peau est associée au risque de formation d'**escarres** sur les points de pression sous l'effet des forces de cisaillement chez les sujets alités.

La cicatrisation est déficiente chez le sujet âgé du fait de l'intrication de facteurs nutritionnels et des co-morbidités. Si la majorité des **ulcères** de jambe est liée à une insuffisance veineuse, la fréquence de l'artérite et de l'HTA se majorant avec l'âge, les ulcères artériels sont fréquents chez les sujets les plus âgés (Figure 8).

#### *Conclusions :*

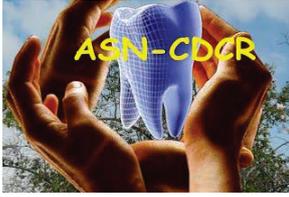
La peau est particulièrement exposée au phénomène de vieillissement et à l'agression de différents agents de l'environnement (exposition solaire principalement). Ce phénomène de vieillissement est parfois mal accepté car la peau joue un rôle important dans nos interactions sociales et sexuelles.

**Professeur Marie-Aleth RICHARD,  
Service de Dermatologie CHU Timone, 13005 Marseille**

**Association Syndicale Nationale des Chirurgiens-Dentistes  
Concernés par la Retraite (Actifs et Retraités)**

(Loi du 21 mars 1884 et Titre 1 du Livre 4 du Code du Travail)

Site Internet : asn-cdcr.com



Siège social : ASN-CDCR  
Dr Christiane COLZI-VITEL  
Collinière, 830 avenue des fils Marescot  
83200 Toulon

**Section régionale d'Auvergne**

69, avenue Clémentel, 63400 Combronde. Tél : 04.73.97.30.75 / 06.07.23.99.10

**Président** : Jean-Claude Pilandon, 69 avenue Clémentel, 63400 Combronde.

**Vice-Président** : Alain Busset, 7 rue Henri Pourrat 43100 Brioude.

**Vice-Présidente** : Lucette Seguin, 1 rue des prés, 63720 Chavaroux.

**Secrétaire Générale** : Simone Simon, Terre rouge, 63600 Ambert.

**Trésorier** : Jacques Brunet, 10 petite allée de Gergovie 63110 Beaumont.

Combronde, le 31.03.2016

Mes chères consœurs et chers confrères,

L'assemblée annuelle régionale Auvergne de l'ASN-CDCR s'est déroulée le 22 mars dans les salons de l'hôtel St Mart à Royat et a réuni de très nombreux membres.

Suite à la démission de Pierre Marty (vice-président) un nouveau bureau régional a été élu :

**Président** : Jean-Claude Pilandon.

**Vice-Présidente** : Lucette Seguin

**Vice-président** : Alain Busset

**Trésorier** : Jacques Brunet

A la suite de cette rencontre, l'Assemblée Générale Nationale s'est déroulée en présence de Jacques Le Pouleuf, Président National sortant, et de nombreux intervenants : Christiane Colzi-Vitel, Pierre Bonnaud, Jean-Pierre Trotebas, Philippe Dejouhanet, et des confrères venus de toutes les régions.

Mme Lucienne Annot, Présidente déléguée de l'UNACOPL (Union Nationale des Conjointes de Professionnels Libéraux) a fait un très intéressant exposé sur la réversion des retraites notamment.

En fin de séance, Mme Christiane Colzi-Vitel a été élue présidente Nationale, succédant à Jacques Le Pouleuf. Nous lui adressons nos félicitations.

Le bureau de la section Auvergne

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE DU 22 MARS 2016 À ROYAT-CHAMALIERES

Le Mardi 22 Mars 2016 a eu lieu L'A.G. Nationale de notre association syndicale à ROYAT à l'invitation du Dr Jean-Claude PILANDON, Président de la région Auvergne.

Elle avait été précédée, la veille, de la réunion des présidents de région et de leur bureau, pour examiner les points positifs de notre gestion, les améliorations à apporter dans l'organisation et dans la prospection de nouveaux adhérents.

Après les mots de bienvenue du Président Régional et du Président National Jacques LE POULEUF, la secrétaire Nationale Christiane COLZI a résumé les différentes actions de notre association depuis la réunion à ACROPOLIS à Nice, une revue des différentes sections régionales, et les actions à promouvoir dans le futur pour pérenniser celle de la défense de nos retraites.

Elle a notamment évoqué nos rapports avec les différents organismes auxquels nous adhérons : l'UFR, La CFR, l'UNACOPL, les CODERPA etc...

**Jean-Pierre MAURICE**, trésorier de notre association et **Cécile SARRAZIN** son adjointe, ont établi un rapport des comptes clair et précis rappelant que nos finances sont bien gérées mais que l'apport de nouvelles cotisations nous permettrait aussi d'envisager des actions éventuelles de plus grande ampleur et même auprès des médias.



La parole est ensuite donnée à **Madame Lucienne ANNOT**, Présidente déléguée de **Madame Régine NOULIN**, responsables de l'UNACOPL (Union Nationale des Conjointes de Professionnels Libéraux) qui explique les avancées qu'elles ont obtenues auprès des responsables ministériels pour que les conjoints des professionnels de santé aient des droits plus importants au niveau de la retraite, spécialement dans les cas de veuvage.

**Jean-Pierre TROTEBAS**, vice-président national, administrateur à la CARCD/SF, nous informe que le nombre d'administrateurs doit passer prochainement de 28 à 20, ce qui va provoquer de nombreuses polémiques dans leur choix.

Il évoque la dernière élection au cours de laquelle **Jean-Marie CHASTANIER**, Président de la région Côte d'azur, est passé très près de la victoire.

Il nous informe des difficultés qu'il a rencontrées pour faire admettre et voter une augmentation de 0,2% du point de retraite complémentaire alors que quelques cotisants allocataires étaient pour son abaissement !!!

Devant cette situation, des actions communes ponctuelles pourraient être envisagées avec l'autre association (UCDR), ce qui a été évoqué lors de sa rencontre à LYON avec **Jean-Marie MASSY**, Président de cette association et **Guy MOREL**.



Le président National **Jacques LE POULEUF** revient sur cette rencontre au cours de laquelle un «modus vivendi» non agressif devrait être mis en place entre nos deux formations afin d'assurer au mieux la défense de nos retraites présentes ou à venir.

Il rappelle alors qu'il ne désire pas renouveler son mandat de Président National et remercie tous les membres du bureau et particulièrement **Pierre BONNAUD** pour l'aide qu'il reçut pendant son exercice.

**Christiane COLZI**, candidate est élue à l'unanimité des présents et représentés soit 127 voix,

moins 2 abstentions.

Une présentation des membres du nouvel organigramme national est donnée.

Il est éventuellement envisagé, avec l'accord de **Jacques JAUSSERAN** Président de la région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon d'organiser la prochaine Assemblée Générale Nationale en 2017, à Bordeaux pour pérenniser notre intention de décentralisation de notre association syndicale.

La séance est levée à 12h 45 et l'ensemble des participants est invité à un apéritif et au repas au cours duquel **Pierre GILLE** fervent défenseur de notre belle langue française nous régale avec quelques jeux de mots.

L'après-midi **Pierre BONNAUD** nous donne des informations sur nos activités syndicales et sur nos retraites.

Il rappelle que :

- Nous avons mis actuellement à l'étude une déduction de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques d'une partie de l'Assurance Complémentaire Santé de chaque professionnel libéral afin d'équilibrer les avantages sociaux entre les libéraux et les salariés.
- L'ASN-CDCR est la seule organisation professionnelle à n'avoir aucun lien avec une autre organisation professionnelle ou extra professionnelle, ce qui nous permet une grande liberté d'expression, de pensée et d'action.
- Un communiqué de presse de la direction de la Sécurité Sociale nous informe, au sujet des élections des Unions Régionales des Professions de Santé, que la Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux (FSDL) devient la première organisation professionnelle des Chirurgiens-Dentistes Libéraux conventionnés.
- Le 1/3 payant de M. Touraine s'appliquera au régime obligatoire de Sécurité Sociale mais non aux régimes complémentaires maladie par la volonté du Conseil Constitutionnel.
- Au sujet des dernières élections 2015 à la CARCD/SF, il semble qu'une scission entre le Sud-Ouest et le Sud-Est ait eu lieu, en rejetant les ententes confraternelles de jadis groupant, par exemple, dans le cinquième collège des allocataires, un candidat titulaire du Sud-Ouest et un candidat suppléant du Sud-Est.

Autre conséquence, une nouvelle majorité au CA de la caisse s'est constituée :

CNSD + Sages-Femmes + UCDR pour assumer les lourdes responsabilités de l'avenir.

- Nous avons quitté la Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales, car pour l'ASN-CDCR, il y avait un doublon onéreux.

En effet, la CNRPL a rejoint la Confédération Française des Retraités et comme notre trésorerie nationale paie déjà une cotisation importante pour chacun de nos adhérents à l'Union Française des Retraités appartenant à la CFR nous avons suspendu toutes cotisations qui n'avaient plus de raison d'être à la CNRPL.

- Enfin, il faut combattre sur tous les fronts :

Une tentative médiatique, sous forme de tests, fait demander par des seniors interviewés, la pose d'un macaron S sur le hayon de leurs voitures. Notre réponse est Non !

Ce choix, conduire ou ne plus conduire, doit rester un choix personnel étayé par son médecin ou par son ophtalmologiste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30

Le secrétaire National Ph. Dejouhanet





# L'ASN-CDCR ?

Association Syndicale Nationale des Chirurgiens-Dentistes Concernés par la Retraite (Actifs et Retraités).

## POUR QUI

Pour tous les Chirurgiens-Dentistes actifs ou retraités et leurs Ayants-droit qui auront ou ont besoin de leurs trois régimes obligatoires de retraite.

## POURQUOI

Pour aborder cet immense problème à l'avenir incertain qui réclame vigilance et action hors de toute pensée unique.

## COMMENT ?

En rejoignant l'AN-CDCR qui est indépendante, ouverte à tous, solidaire, démocratique et qui a une vocation syndicale.

(Loi du 21 mars 1884 et titre 1 du livre 4 du code du travail)

**Pour la défense de notre retraite rejoignez-nous !**

**Contacts : ASN-CDCR : Boite postale 41, 13376 Marseille cedex 12**

**Tél : 06.16.25.90.80 / 06.10.38.20.07 / 06.13.41.02.65**

**Site : [asn-cdcr.com](http://asn-cdcr.com) (par Google)**

## UN PEU D'AGRO-ÉCOLOGIE ? LA LÉGENDE DU COLIBRI...

Le mouvement «Colibris» tire son nom d'une légende amérindienne, racontée par Pierre Rabhi, son fondateur :



**Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt.  
Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre.  
Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec  
pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire,  
lui dit : «Colibri ! Tu n'es pas fou ?  
Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !»  
Et le colibri lui répondit : Je le sais, mais je fais ma part.**

**Pierre Rabhi**, né en Algérie en 1938, fut confié à 5 ans, au décès de sa mère, à un couple de métropolitains. Marié à une parisienne il est père de cinq enfants. Pierre Rabhi est un essayiste, agriculteur biologiste, romancier et poète français, inventeur du concept «Oasis en tous lieux». Reconnu expert international pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification, il est l'un des pionniers de l'agriculture écologique en France. Il participe à des programmes d'échelle mondiale y compris sous l'égide des Nations Unis. Il défend un mode de société plus respectueux de l'homme et de la terre et soutient le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et préservant les ressources naturelles, **l'agro-écologie**, notamment dans les pays arides.

**«De ses propres mains, Pierre RABHI a transmis la vie au sable du désert... Cet homme très simplement saint, d'un esprit net et clair, dont la beauté poétique du langage révèle une ardente passion, a fécondé des terres poussiéreuses avec sa sueur, par un travail qui rétablit la chaîne de vie que nous interrompons continuellement».**  
*Yehudi Menuhin*

«Il faut se mettre dans une attitude de réceptivité, recevoir les dons et les beautés de la vie avec humilité, gratitude et jubilation.»  
*Pierre Rabhi*

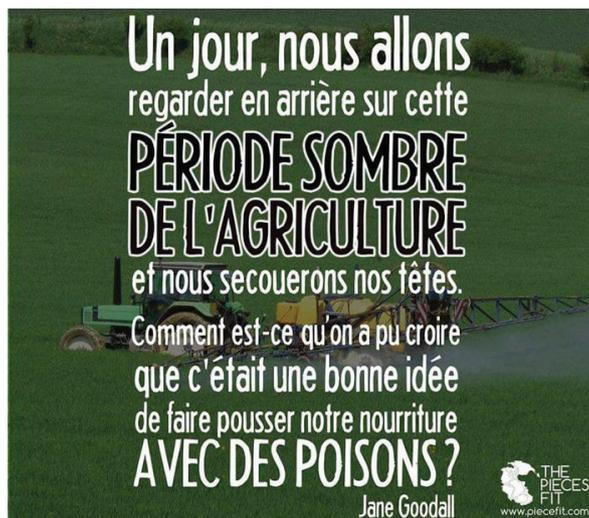
## POÈME DE PIERRE RABHI...

### Des songes heureux pour ensemençer les siècles...

- Sachez que la Création ne nous appartient pas, mais que nous sommes ses enfants.
- Gardez-vous de toute arrogance car les arbres et toutes les créatures sont également enfants de la Création.
- Vivez avec légèreté sans jamais outrager l'eau, le souffle ou la lumière.
- Et si vous prélevez de la vie pour votre vie, ayez de la gratitude.
- Lorsque vous immolez un animal, sachez que c'est la vie qui se donne à la vie et que rien ne soit dilapidé de ce don.
- Sachez établir la mesure de toute chose.
- Ne faites point de bruit inutile, ne tuez pas sans nécessité ou par divertissement.
- Sachez que les arbres et le vent se délectent de la mélodie qu'ensemble ils enfantent, et l'oiseau, porté par le souffle, est un messager du ciel autant que la terre.
- Soyez très éveillés lorsque le soleil illumine vos sentiers et lorsque la nuit vous rassemble, ayez confiance en elle, car si vous n'avez ni haine ni ennemi, elle vous conduira sans dommage, sur ses pirogues de silence, jusqu'aux rives de l'aurore.
- Que le temps et l'âge ne vous accablent pas, car ils vous préparent à d'autres naissances, et dans vos jours amoindris, si votre vie fut juste, il naîtra de nouveaux songes heureux, pour ensemençer les siècles.

### **Pierre Rabhi, Extrait du Recours à la Terre, Terre du ciel, 1995**

«Tous les documents sont reproduits avec l'amicale autorisation de l'auteur pour le «lien des générations»



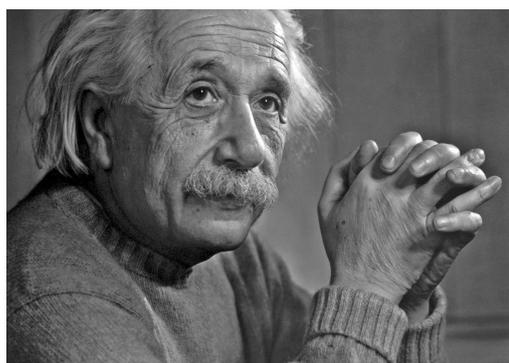
Partageant la même conviction Pierre RABHI a écrit :  
Et si au lieu de nous souhaiter «bon appétit»  
Nous nous disions «bonne chance» ?

### Commentaire personnel du rédacteur de la publication :

Vous pouvez quand même boire avec modération du vin (bio), le lait du vieillard disait Platon, avec une dose de religiosité :

«Le vin crée une triple communion...  
Communion avec la terre dont il est issu,  
Communion avec soi-même quand on le goûte,  
Communion avec les autres quand on en parle.»

*Paul CLAUDEL*



### LETTRE À SA FILLE LIESERL

«L'Amour» est la seule et la dernière réponse.

Après l'échec de l'humanité dans l'utilisation et le contrôle des autres forces de l'univers qui se sont retournés contre nous, il est urgent que nous nous nourrissions d'un autre type d'énergie. Si nous voulons que notre espèce survive, si nous voulons trouver un sens à la vie, si nous voulons sauver le monde et chaque être sensible dans la vie, l'Amour est la seule et la dernière réponse.

Peut-être nous ne sommes pas encore prêts à fabriquer une « pompe d'Amour », un appareil assez puissant pour détruire toute la haine, l'égoïsme et la cupidité qui affligent la planète. Cependant chaque individu porte à l'intérieur un petit, mais puissant générateur d'Amour dont l'énergie est en attente d'être libérée.

Lorsque j'ai proposé la théorie de la relativité très peu m'ont compris et ce que je vais vous révéler, maintenant que vous transmettez au site, rentre en collision aussi avec l'incompréhension et les torts du monde. Malgré cela, je vous demande d'attendre le temps nécessaire avant de publier jusqu'à ce que la société ait avancée assez pour tenir compte de ce que j'explique ci-dessous.

Il y a une force extrêmement puissante pour qui jusqu'à présent la science n'a pas trouvé une explication officielle. C'est une force qui comprend et régit toutes les autres et est même derrière tout phénomène qu'elle opère dans l'univers et qui a été identifiée par nos soins. Cette force universelle est l'Amour.

Lorsque les scientifiques étaient à la recherche d'une théorie unifiée de l'univers ils ont oublié la plus invisible et la plus puissante des forces.

L'Amour est Lumière, parce qu'il éclaire celui qui s'y donne et la reçoit. L'Amour est gravité, car elle rend certaines personnes attirées par l'autre. L'Amour est la puissance car elle démultiplie la meilleure chose que nous ayons et permet que l'humanité ne s'éteigne pas dans son égoïsme aveugle. L'Amour révèle et se révèle. Par l'Amour meurt et vit. L'Amour est Dieu et Dieu est Amour.

Cette force explique tout et donne son sens premier à la vie. Il s'agit de la variable que nous avons ignoré pendant trop longtemps peut-être parce que l'Amour nous fait peur, puisque c'est la seule énergie de l'univers que l'homme n'a pas appris à gérer à sa guise.

Pour donner une visibilité à l'Amour, j'ai fait une simple substitution dans mon équation célèbre. Si au lieu de  $E = mc^2$  nous acceptons qu'il peut être obtenu par l'énergie le pouvoir de guérir le monde à travers l'Amour multiplié par la vitesse de la lumière au carré, nous arrivons à la conclusion que l'Amour est la force la plus puissante qui existe car il n'a pas de limites.

L'Amour est la quintessence de la vie.

Lorsque nous apprenons à donner et à recevoir cette Énergie universelle, chère Lieserl, nous pouvons vérifier la puissance de cette formule. Car l'Amour est toujours vainqueur, il transcende tout et peut tout faire parce que l'Amour est la quintessence de la vie.

Je regrette vivement de ne pas pouvoir exprimer ce qui dans mon cœur a palpité silencieusement pour vous toute ma vie. Il est peut-être trop tard pour demander pardon mais comme le temps est relatif, j'ai besoin de vous dire : je t'aime et merci à vous, je suis arrivé à la dernière réponse.

Votre père : Albert Einstein

## UN PROGRÈS MÉDICAL AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE LA MACHINE A ACCOUCHER QUI RÉVOLUTIONNE L'ENSEIGNEMENT DE L'OBSTÉTRIQUE

Le mannequin de tissu, cuir et coton, qui date des années 1770 est vraisemblablement le seul restant des créations de madame du Coudray. Il est conservé au musée Flaubert et d'histoire de la médecine, à Rouen. Une radiographie, réalisée récemment au CHU de la ville, a permis de découvrir que le mannequin a été réalisé avec un véritable bassin de femme. La naissance et la petite enfance sont l'un des six axes du musée installé dans l'ancien pavillon du chirurgien de l'Hôtel-Dieu, qui évoque à la fois la jeunesse de Flaubert et l'histoire médicale du XVIII au début du XX<sup>e</sup> siècle.

**C'est une sage-femme, Marie-Angélique du Coudray, qui, au siècle des lumières, révolutionne l'enseignement de l'obstétrique. Avec sa machine à accoucher, elle va former 5000 accoucheuses et sauver sans doute des milliers de femmes et d'enfants.**

En matière d'obstétrique, le XVIII<sup>e</sup>, siècle des lumières, était un siècle d'obscurantisme. Les trois corps qui pouvaient justement prétendre à l'intérêt des choses du sexe, médecins, chirurgiens, sages-femmes se disputaient avec véhémence le droit et la priorité d'y voir plus clair dans un combat qui, bien avant le débat scientifique et philosophique qu'on découvre dans les livres, était celui des privilèges.

Les médecins, qui ne pratiquaient guère l'obstétrique, en dissertaient beaucoup. *J'annonce*, dit Astruc sur le frontispice de son «art d'accoucher réduit à ses principes», *que jamais je n'ai moi-même accouché !*

Les chirurgiens éprouvaient toutes les peines du monde à s'instruire. Il fallait obtenir des faveurs presque royales pour pousser la curiosité de son art jusqu'à prétendre être admis à l'Hôtel-Dieu dans la «salle des femmes grosses et accouchées».

**Un troisième corps, en fait, bien oublié des livres, pouvait revendiquer la pratique de bien plus d'accouchements que les deux précédents réunis : celui des sages-femmes.**

A Paris et dans les grandes villes, deux années d'apprentissage prescrites par les règlements de chirurgie de 1730 permettaient aux praticiennes les plus hardies de gagner le titre de «Maitresse Sage-Femme» ; tandis que la province déléguait encore à une «matrone» inculte et dévouée, dans chaque village, le pouvoir d'accoucher.

Le siècle des lumières, porteur d'une nouvelle conscience du corps et du souci incongru d'organiser le bien-être des populations, révèle fort à propos le sort de l'une d'entre elles : Marie-Angélique du Coudray.

Son destin, quasi missionnaire, va révolutionner l'enseignement de la pratique obstétricale et tissera la toile d'un premier réseau de santé publique.

Née en 1712 à Clermont-Ferrand, Marie-Angélique fut d'abord apprentie chez Anne Bairsin, sage-femme du Châtelet de Paris, puis graduée à St Côme en 1739, avant d'être nommée sage-femme jurée le 21 février 1740. Ayant exercé à Paris pendant plus de 11 ans puis revenue dans sa province, elle se convainquit très tôt que la morbidité considérable du 'partum' dans les campagnes tenait pour une grande part à l'obscurantisme des matrones et à l'inexpérience des chirurgiens. Le salut public en la matière revenait donc à enseigner.

Son premier mérite est là : dans la conception géniale d'un outil pédagogique qui «*permettrait sans offense de transgresser l'interdit de la pudibonderie*». En 1759, elle conçut sa «machine».

Découvrons-la en compagnie de l'intendant de Bretagne qui reçut cette lettre de celui du Poitou : «*Cette machine représente le corps d'une femme. Madame du Coudray y place le corps factice d'un enfant dans toutes les positions imaginables et, après chaque position, elle montre à ses élèves comment il faut s'y prendre pour accoucher une femme en tel ou tel état... Ses élèves sont bien instruites. Elles savent accoucher comme un cordonnier sait faire des souliers. C'est tout ce qu'il faut.*»

Dès lors commença sur tout le territoire une campagne pédagogique d'une ampleur sans précédent. Récompensée par une pension royale de près de 8000 livres, madame du Coudray fut chargée d'exhiber partout, jusque dans les moindres provinces, la machine à accoucher. On imagina, bien sûr, des relais d'information. Et les curés de chaque paroisse durent choisir parmi leurs ouailles celles qui seraient le plus capables de suivre durant deux mois, trois heures matin et soir, au chef-lieu de la Généralité, l'enseignement obstétrical que madame du Coudray, utilement accompagnée de son neveu ou de sa nièce, venait livrer en prosélyte infatigable.

«*Vous trouverez sa personne assez ridicule par la haute estime qu'elle a d'elle-même, prévient Turgot à l'intention d'un autre intendant, mais (...) l'essentiel est qu'elle donne des leçons utiles et je crois que les siennes le sont beaucoup.*» De fait madame du Coudray savait aussi hautement faire récompenser ses mérites par la vente de ses «*machines à démontrer*» ou l'acceptation facile de «*galanteries de fin de cours*» qui coûtèrent aux pauvres paysannes d'Evreux jusqu'au prix d'une montre en or !

**Corporatisme** : L'abondante correspondance des intendants de province bruisse de ces persiflages qu'il faut savoir tempérer du ressentiment compréhensible des maîtres chirurgiens. En ce temps révolus de protectionnisme corporatiste, comment pouvaient-ils supporter de voir ces jeunes femmes recevoir des lettres de maîtrise, qui, hors de leur contrôle, les mettaient en droit d'exercer l'art des accouchements ?

Ils s'en émurent, montèrent des cabales, fomentèrent, répandirent sur elles les plus viles rumeurs (ne disait-on pas de ces femmes instruites qu'on allait bientôt les envoyer à Cayenne ?) et seul le versement d'une somme honnête aux Maitrises chirurgicales pour «frais d'enregistrement des diplômés» finit par avoir raison de leur indignation.

### **Des médecins démonstrateurs**

Au terme de vingt-cinq longues années passées ainsi sur les routes, visitant chaque province, utilisant chaque occasion d'enseigner, voilà donc le bilan que pouvait revendiquer de sa retraite Aquitaine la maîtresse sage-femme : près de 5000 accoucheuses avaient été formées, près de 500 médecins et chirurgiens étaient devenus «*démonstrateurs*», plusieurs milliers de femmes jeunes et d'enfants à peine nés avaient eu ainsi la vie épargnée. L'obstétrique était devenue un enjeu conscient de santé publique.

L'histoire obstétricale du XVIII<sup>e</sup> est symptomatique de la lutte des corporatismes et des sexes.

Elle préfigure en cela le mouvement perpétuel des révolutions modernes. La sage-femme émancipée, aiguillon des chirurgiens et des médecins, les aura éveillés, sensibilisés, formés... pour mieux retomber ensuite, institutionnalisée, sous leur coupe. Mais n'en va-t-il pas ainsi des révolutions ?

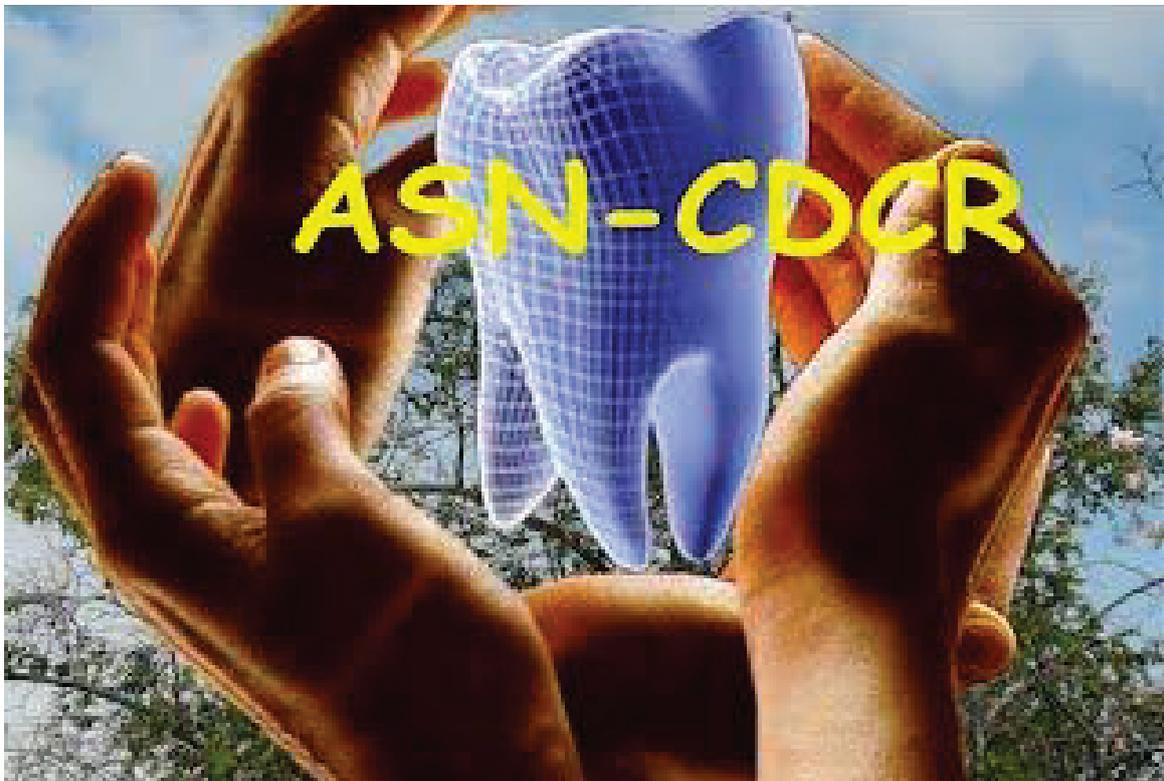
**L'art de l'accouchement selon Baudelocque.** Tandis que Marie-Angélique du Coudray parcourt la France avec sa machine à accoucher, le chirurgien Jean-Louis Baudelocque (1745-1810) met au point son traité sur «l'art des accouchements», publié pour la première fois en 1781 et qui sera réédité de nombreuses fois. L'ouvrage est plus précisément intitulé «Principes sur l'art des accouchements, par demandes et réponses, en faveur des sages-femmes». Il y détaille notamment les positions fœtales normales et anormales.

Nommé par Napoléon en 1806, il sera le premier titulaire de la chaire d'obstétrique à l'École de santé, devenue la Faculté de médecine de Paris.

Dr Eric Baseilhac,  
(*in concours médical*)



Notre sympathique webmaster Ph. Dejouhanet  
avec sa charmante épouse



**Visitez notre site [www.asn-cdcr.com](http://www.asn-cdcr.com)**



Et si un expert  
vous accompagnait  
pour votre épargne ?

ÉPARGNE RETRAITE

PUBLICITÉ

Votre conseiller MACSF est à votre écoute pour analyser vos attentes et vous proposer des solutions épargne retraite adaptées à vos besoins.

Contactez votre agence, 04 88 69 00 13 ou [marseille-timone@macsf.fr](mailto:marseille-timone@macsf.fr),  
pour fixer un rendez-vous au 301 rue Saint Pierre - 13992 Marseille cedex 5.

**Votre contact privilégié** : Marc Leandri ☎ 06 15 78 01 09

3233

Service gratuit  
+ prix appel

ou 01 71 14 32 33

[macsf.fr](http://macsf.fr)

Notre engagement, c'est vous.

